



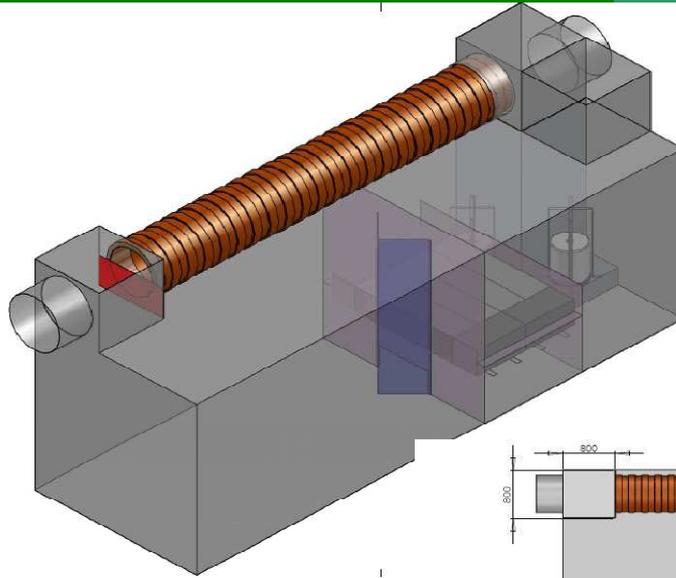
~ Séparateurs hydrocarbures ~ Séparateurs graisses et féculés ~ Régulateurs de débit ~  
~ Réserves incendies ~ Vannes murales ~

## CESDC 125 B DN 500

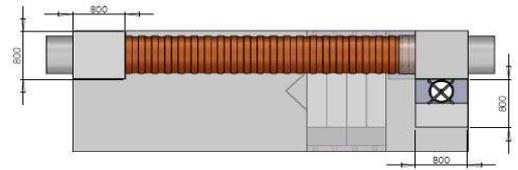
**Séparateur hydrocarbures Acier 235 JR**  
avec By-pass, débourbeur, bloc coalesceur  
et obturateur automatique



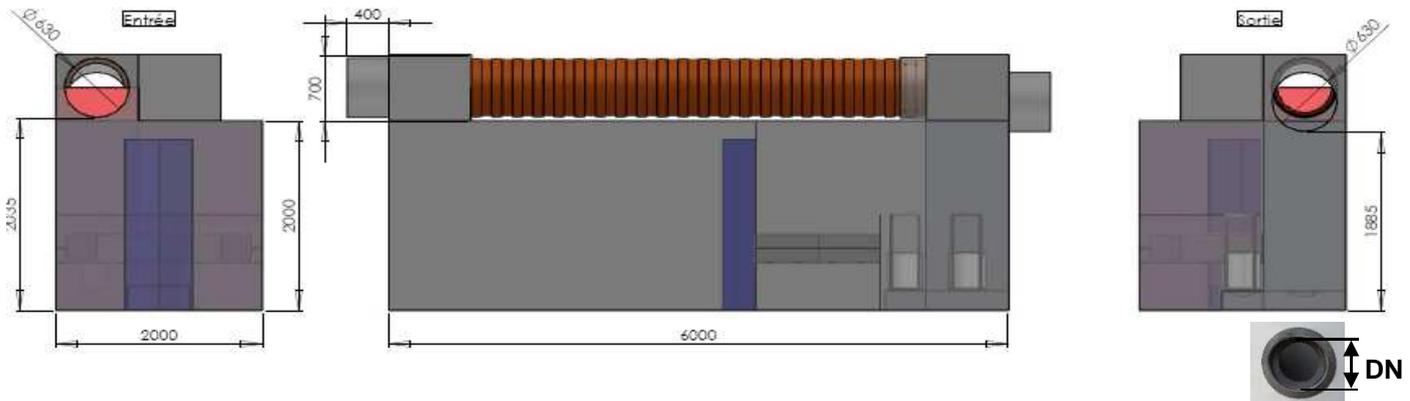
### Vue d'ensemble



### Vue de dessus



### Dimensions



Séparateur d'hydrocarbures : " CESDC 125 B DN 500 "												
Débit de Pointe	Débit Traité	DN (ø entrée et sortie)	Rejet	L	l	H	Xe	Xs	Visite			Poids
									u	L x L	h	
l/s		mm	mg/l	mm					mm			kg
625	125	500	5	6000	2000	2000	2035	1885	2	800	700	2500

# Séparateur d'hydrocarbures



Type "CESDC 125 B DN 500 "  
Fabriqué selon la norme EN 858-1:2002

## Caractéristiques

	OCIDO	Norme
Débit traité *	125 l/s	
Volume total	24000 l	/
Volume utile total	22620 l	/
Volume utile du débourbeur	12500 l	≥ 12500
Rétention en hydrocarbures	10120 l	≥ 1250
Densité des hydrocarbures	0,75 ~ 0,95	0,85
Rejet en hydrocarbures *	5 mg/l	5 mg/L (Classe I)
DN (diamètre nominal entrée et sortie)	500 mm	≥ 400

\* dans les conditions de la norme

## Equipements

Deux amorce(s) de visite de L x L 800 mm hauteur 700 mm  
Une cloison débourbeur deflecteur  
Une prise d'eau siphonide avec obturateur automatique

## Construction

L'appareil est constitué d'une cuve en Acier grenailé 235 JR revêtement Arkote 32LV  
Epaisseur des parois : 5 mm  
Equipé d'un obturateur automatique hydraulique siphonide  
Filtre coalesceur de type F A P 312 en polypropylène surface d'échange 240 m<sup>2</sup> /m<sup>3</sup>  
Hauteur Hors tout : 2700 mm  
Longueur Hors tout : 6000 mm

## Options

Alarme de saturation du compartiment hydrocarbures  
Alarme de détection de voile de boues  
(Selon la norme EN 858-1, l'installation d'une alarme de saturation en hydrocarbures est obligatoire)

## Entretien

L'appareil doit être vidangé au minimum une fois par an s'il n'y a pas de pollution accidentelle. Il sera remis en eau après l'opération. Plus généralement l'utilisateur doit contracter un protocole avec une société agréée et définir dans ce dernier la périodicité de ces opérations.

La production d'un tel document peut être demandée par les organismes compétents : Industries & Installations classées la DRIRE. Autres : Agences de l'eau, Agences de Bassin DDAF & DDE, Syndicats d'adduction d'eaux potables.

**Important !** Après chaque entretien, lors de la remise en eau de la cuve, il est impératif de **maintenir l'obturateur en position haute**.



## Conseils de pose

L'installation du séparateur se fait hors gel, sur une couche de sable compacté d'épaisseur 10 cm minimum, ou sur béton de propreté, parfaitement de niveau.

La mise en eau de l'appareil et le remblaiement s'effectuent simultanément.

Le remblaiement se fait avec du sable compacté par couches successives de 30 cm, jusqu'au niveau des canalisations.

On raccorde ensuite l'appareil au réseau, avec des tuyaux au diamètre approprié.

Installer la ou les alarmes fournies en option.

En cas de passage de véhicules, il est absolument indispensable de **réaliser une dalle de répartition qui prend appui sur le terrain non remué** des bords de fouille, tout autour de l'appareil.

Il est possible d'installer une réhausse en béton équipée d'un tampon de visite en fonte, celle-ci doit alors reposer sur la dalle de répartition.

Le remplissage de l'appareil se fait en eau claire jusqu'au débordement.

L'appareil doit être ventilé en amont.

Il est vivement recommandé de **ne pas alimenter le séparateur avec une pompe de relevage**.

